vorise les voleurs; personne n'a signalé leur passage, on ne les a pas vus venir ni s'en aller avec les ballots. Il fait noir partout à Wattrelos, on ne peut donc signaler personne à la police, et celle-ci, à son tour, n'y voit plus clair. Elle n'a aucun indice, aucun témoignage. Et les vols, organisés par des voleurs qui savent où ils entrent, ne se commettent jamais dans les maisons, où il n'y a que des souris dans les buffets. Le butin récolté au Crétinier, représente à peu près quatre cents francs.

Il n'y a pas eu effraction. Le voleur est entré avec une fausse-clef, fabriquée évidemment tout exprès, sur empreinte faite au préalable, car il est inutile de se gêner. Toutes les pièces ont été retournées: ont disparu: fourrures de Mme Tharsile Lamérand-Six, deux costumes noirs de son mari, des layettes d'enfant, deux montres, des boutons, des chemises, des bracelets, un pantalon de femme garni de dentelles blanches, un couvre-lit, etc. Les voisins n'avaient rien vu, rien entendu, quand Mme Lamérand revint de son travail, à six heures un quart du soir.

ALLOCATIONS JOURNALIERES AUX RESERVISTES ET TERRITORIAUX. — La mairie a reçu cent demandes présentées par des réservistes et territoriaux qui se croient en droit de réclamer les indemnités accordées aux soutiens indispensables de famille, en remplacement des dispenses de faveur qui existaient sous le régime de la loi du 15 juillet 1889.

Ces dossiers ont été transmis à la Préfecture, pour être examinés par le Conseil départemental qui doit se réunir dans le courant du mois de janvier.

Ces demandes se répartissent comme suit: 23 pour les réservistes appelés pour une période de 23 jours; 29 pour ceux appelés pour 17 jours, et 48 pour les territoriaux appelés pour 9 jours.

En 1908, dans la session du Conseil départemental de septembre, 11 réservistes sur 12 ont été classés soutiens indispensables de famille.

DEUX PORTE-MONNAIE ont été trouvés, l'un au Crétinier, par la femme du garde Lepoutre; l'autre, rue d'Audenarde, par Louis Duponchelle, 13 ans, rue Thiers.

VOL D'UN CORSAGE GARNI DE DENTELLES. — Un expulsé, dangereux repris de justice, Polydore Leblanc, s'est présenté chez Mme veuve Delfosse-Faveur, rue de Mouscron, et, pendant une courte absence de la cabaretière, fourra sous sa veste un magnifique corsage blanc, garni de dentelles, appartenant à la dame de céans. Il prit la fuite et entra dans deux cabarets voisins, demandant du papier pour envelopper le vêtement, mais on le mit à la porte et il s'en fut porter l'effet en Belgique. Il sera poursuivi de ce fait pour vol et infraction à un arrêté d'expulsion.

LA VENTE AU « DÉCROCHEZ-MOI ÇA! » est soumise à une réglementation destinée à réprimer le recel. Un brocanteur du Touquet, Pierre Vanlaere, habitant chez M. Bogaert, n'avait pas fait de déclaration de son commerce, et était dépourvu du registre d'achat et vente de ses marchandises. De plus, il était ivre. Trois contraventions.

LA JEUNE MARIE PLANCKE était disparue depuis le 20 décembre du domicile paternel, rue des Fleurs. Elle a fait une rentrée sensationnelle chez ses parents le 1er janvier, et elle a de nouveau disparu. Il y a moins d'inquiétude à présent.

SECCOTINE COLLE et RÉPARE... TOUT. 999-a

TOURCOING

UNE COMMUNICATION NÉCESSAIRE

Dans l'impossibilité de répondre aux justes critiques que nous avons formulées à propos de la déplorable situation financière de Tourcoing, le journal de la municipalité nous invite à examiner celle des villes voisines. Comparaison n'est pas raison. Restons chez nous et continuons de nous occuper de notre « petit coin » où les thuriféraires de M. Dron semblent si mal à leur aise pour l'instant.

Il est surtout désagréable à l'*Avenir* qu'on touche à la question du monastère exproprié de la rue des Ursulines. Il voudrait que nous cessions de protester contre l'inutile et odieuse dépense d'un million, gaspillé pour l'achat et la transformation d'un immeuble volé légalement à ses légitimes propriétaires et dont l'emploi n'était pas justifié.

Puisqu'il prétend que nous avons mal compris le rapport que M. le secrétaire général de la mairie a lu dans sa barbe, en riant du bon tour qu'il jouait aux conseillers distraits; puisqu'il ne reconnait pas l'adjudication de 220.000 francs (nous n'avons pas dit 220.000) à la date indiquée, nous n'irons pas soutenir cette chicane. Nous invitons tout simplement l'administration municipale à communiquer *in extenso*, à la presse, le rapport controversé. Le public jugera si, oui ou non, on a adjugé, depuis moins de deux ans, peu importe la date, 220.000 francs de travaux pour le Collège de jeunes filles et si on doit en entreprendre encore pour 100.000 francs.

Cette publication sera, d'ailleurs, la réparation d'un simple oubli de la municipalité, qui a distribué aux journaux tous les rapports de la séance, sauf celui-là. La polémique de ce jour est bien la preuve qu'il était, entre tous, le plus intéressant.

LE RAPPORT DU MAIRE
sur le budget primitif de 1909

— SUITE —

POURQUOI LES DÉPENSES AUGMENTENT-ELLES?

Nous continuons la publication par extraits du rapport présenté par M. Dron, au Conseil municipal de Tourcoing. Dans un second chapitre, il examine les motifs d'augmentation des dépenses et il annonce la publication prochaine d'une brochure qui fera connaitre l'ensemble et les détails intéressants de l'organisation municipale.

Octroi. — Rien de particulier à ajouter aux explications données plus haut.

Gaz. — Autrefois il y avait une sorte de parallélisme entre les prix du charbon et ceux des sous-produits de la distillation, coke, sulfate d'ammoniaque, goudron: il n'existe plus aujourd'hui, que le marché qui est encombré de tous ces produits provenant d'origines diverses, des houillères, par exemple, en ce qui concerne le coke; d'où une moins-value sur ces sous-produits. Les frais généraux ont augmenté aussi: le repos hebdomadaire, à lui seul, nous a coûté 12.500 francs.

Electricité. — Rien à ajouter aux indications déjà fournies.

Eaux. — Même observation.

Puis viennent une série de services dépensiers:

Assistance. — Les frais de l'assistance obligatoire aux vieillards ont peut-être quelque peu obéré la Ville; mais nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de donner une précision. Notre adjoint, M. Cordier, a, sur notre demande, fait dresser un tableau récapitulatif des pensions servies aux vieillards ou infirmes; nous ferons relever, de notre côté, le nombre des pensionnés admis à l'Hospice et dont l'entretien coûte plus cher (30 fr. au lieu de 18 par mois). Il conviendra ensuite d'évaluer la part incombant à la Ville (40 %) et de rapprocher cette part du montant des dépenses qu'elle s'imposait sous le régime ancien, quand les Hospices supportaient, en dehors de toute participation du département et de l'Etat, la totalité des frais pour les vieillards ou infirmes recueillis à l'Hospice et pour ceux pensionnés à domicile. Ce travail intéressera le Conseil municipal et la population: nous le fournirons dans la première séance de l'année prochaine.

La source principale d'augmentation de nos dépenses d'assistance provient de l'ouverture du Sanatorium qui nous coûte l'entretien d'un supplément de malades convalescents et de femmes enceintes ou accouchées auxquelles il est nécessaire, soit de donner asile avant leurs couches, soit de permettre un repos prolongé par la suite; nos dispositions sont prises pour ne repousser aucune de celles qui auraient besoin d'être recueillies, bien que ces cas doivent être plutôt exceptionnels. Le sanatorium nous coûte encore l'intérêt et l'amortissement des constructions et du matériel. A première vue, le total de cette surcharge correspondait à environ 125.000 francs par an...

La Ferme des Hospices, la Pasteurisation avec distribution du lait à domicile et l'Atelier d'assistance par le travail ont aussi surchargé notre budget des Hospices en raison des difficultés du début et des tâtonnements inévitables. Nous espérons être récompensés, par les résultats de l'année prochaine, de toutes les peines que nous nous donnons pour organiser ces exploitations à la fois si complexes et si délicates, dont l'utilité n'est pas discutable et dont le fonctionnement était intimement lié à la bonne marche de nos institutions philanthropiques.

La Sauvegarde des Nourrissons. — Cette œuvre de protection des mères et des enfants a fait ses preuves à tel point que pas un Tourquennois ne songerait à nous proposer l'économie des 75.000 francs que nous y affectons. Une communication sera faite, dans quelques semaines, au Conseil, au sujet de certaines modifications adoptées par le Comité de cette œuvre pour mieux répartir les allocations et les proportionner aux charges supportées par les familles en raison du nombre de leurs enfants.

L'instruction publique et l'éducation professionnelle ont exigé des sacrifices considérables. Nous ne pourrons les chiffrer que plus tard après réalisation de notre plan d'ensemble.

L'augmentation générale des traitements et salaires, que nous regrettons encore de ne pouvoir élever davantage pour les mettre plus en rapport avec les exigences sociales et la cherté de la vie. Le repos hebdomadaire a eu aussi sa répercussion sur une série de services. Les allocations aux familles nombreuses des employés et ouvriers municipaux dont le gain est modeste, constituent une innovation intéressante que nous commentons plus loin.

La majoration des frais de voirie à mesure que Tourcoing se développe, qu'on crée de grandes artères et que sont incorporées dans les voies publiques toutes ces rues particulières dont l'état lamentable est une honte pour une ville. Les dernières dispositions réglementaires que le Conseil municipal est appelé à voter sur la demande de l'autorité supérieure, qui n'entend pas plus que nous tolérer les cloaques infects, les fondrières boueuses et le manque d'éclairage dont nous n'avons que trop d'exemples, nous en donneront les moyens.

Le théâtre. — Il est bien avéré aujourd'hui que sa reconstruction et son exploitation régulière répondaient aux désirs de la population.

....Nous n'avons pas reculé devant la charge relativement lourde de l'entretien d'une troupe de théâtre, pour mettre à la portée des habitants de Tourcoing et des environs des spectacles dont la tenue et la moralité n'ont rien à redouter de la comparaison avec ceux de n'importe quelle ville. Nous y veillerons, du reste, avec le souci de tirer parti du théâtre pour le faire servir à l'instruction de la jeunesse par les matinées classiques, comme pour contribuer, par sa vertu éducative, à former le goût et à élever l'esprit de la population. Après des débuts pénibles, nous pouvons dire que le théâtre est apprécié, aujourd'hui qu'il est connu, et envisager le présent avec satisfaction et l'avenir avec confiance.

Les bains. — Ils nous coûtent encore l'intérêt et l'amortissement de l'immeuble et du matériel (environ 36.000 francs). Mais que de services ils ont rendu sous le rapport de l'hygiène, des habitudes de propreté, de l'entraînement, de l'endurance des jeunes gens.

L'institut social. — C'est une dépense de 15.000 fr. qui figure pour la première fois au budget de Tourcoing.

M. Dron annonce une prochaine entrevue avec le Directeur, pour la mise au point définitive de cette œuvre qui, dit-il, rendra des services à la population ouvrière.

Arriéré. — A toutes ces charges s'ajoute celle des emprunts contractés antérieurement et dans ces dernières années. Elle est sérieuse, nous nous garderons de le contester, mais ne dépasse pas la moyenne des appels au crédit, faits par les autres villes.

Le montant de nos emprunts est actuellement de 15.339.450 fr.; il atteindra 29.757.490 francs quand nous aurons réalisé celui qui est soumis à l'approbation du Gouvernement. Mais il serait injuste de ne pas faire la distinction nécessaire, de ne pas en défalquer toute la partie affectée aux frais de premier établissement de nos exploitations industrielles (eaux de la Lys, eau potable, gaz, électricité....); elle atteint une somme qui n'est pas éloignée de 6 millions dont le gage se trouve dans les recettes propres à ces exploitations, en sorte que les projets d'utilité publique et grands travaux, qui n'ont comme gage que les ressources ordinaires de la ville, s'élèvent à environ 15 millions.

Si nous comparons notre dette à celle de la ville voisine, pour bien montrer qu'on se trouve en présence d'une pratique qui est commune à toutes les Administrations municipales et qui s'imposait d'autant plus à Tourcoing que son organisation était plus rudimentaire, un examen sommaire nous montre, sauf erreur improbable, que le total des emprunts de Roubaix est de [illegible].250.000 francs sur lesquels la partie industrielle est de 5 millions environ. La charge réellement supportée par les ressources ordinaires du budget est à Roubaix de 23 millions au lieu de 15 à Tourcoing; toutes proportions gardées, la situation n'est donc pas désavantageuse pour les contribuables de Tourcoing.

(*A suivre*).

Les dangers de la glace

Deux enfants tombent dans le canal. — Heureuse intervention de deux passants

Chaque année, à pareille époque, nous avons à déplorer les dangers de la glace. Malgré les conseils et les recommandations de leurs parents, des enfants se risquent sur les fossés et le canaux, pour se livrer à un sport qui a pour eux, d'autant plus d'attraits qu'il leur est interdit.

Lundi après-midi, vers trois heures, un accident qui eut pu avoir des conséquences mortelles, s'est produit au canal du Blanc-Seau, à proximité du pont du Fresnoy.

Un groupe de cinq enfants jouaient le long du chemin de halage, du côté de la rue Claude-Bernard, en face de la villa de M. le docteur Bernard, de Roubaix.

L'un d'entre eux, Edouard Vanwelenghem, 12 ans, rue Solférino, 42, à Roubaix, voulut descendre sur un glaçon qui était resté adhérent à la berge. A peine y avait-il mis le pied que la glace se détacha et l'imprudent enfant fut précipité à l'eau.

Un de ses petits camarades, Louis Théry, 12 ans, dont les parents habitent rue Solférino, cour Ducros, 3, à Roubaix, voulut se porter à son secours. Mais ses sabots glissèrent sur la berge et il tomba également dans l'eau.

Cette double chute avait eu plusieurs témoins. Ceux-ci, pendant que les trois camarades des imprudents fuyaient, organisèrent des secours.

Un maître d'armes de la rue de l'Alouette, à Roubaix, dont nous n'avons pu connaître le nom, et M. Desreux, marchand de fromages au Blanc-Seau, se portèrent en hâte le long de la berge.

Le maître d'armes défit sa ceinture, qu'il lança vers le canal. Edouard Vanwelenghem s'y cramponna et put ainsi être ramené sur la rive. Quant à Louis Théry, il avait disparu sous l'eau. Un batelier qui passait, lança une gaffe, et le petit garçon put également être ramené sur la berge.

Edouard Vanwelenghem, à peine hors de l'eau, se mit à courir pour regagner le domicile paternel. Quant à Louis Théry, son état paraissant assez grave, les sauveteurs le conduisirent à la villa de M. Bernard, où il reçut les soins de M. le docteur Guidez et la visite d'un vicaire du Blanc-Seau. En raison du froid, il tomba en syncope et ne reprit ses sens qu'après plus d'un quart d'heure de soins.

Sa mère, qui avait été prévenue, vint le chercher, et à sa vue, l'enfant s'écria : « Tu vois, maman, si tu avais donné deux sous pour aller au cinématographe, çà ne serait pas arrivé! » Toutefois, l'enfant a promis de ne plus s'approcher du canal.

La nouvelle de cet accident avait été rapidement colportée dans le quartier et l'émoi était grand.

Un soldat du 94e d'infanterie sous les verrous

Il est inculpé de vol et d'agression. — Une chasse à l'homme. — Vol avec effraction. — Arrestation maintenue

Nous avons annoncé hier, l'arrestation par la police d'un soldat du 94e d'infanterie, fortement soupçonné d'avoir participé à l'agression nocturne dont fut victime Mme Broux-Detroy. Une seconde inculpation de vol de chaussures est mise à sa charge.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un peu avant trois heures du matin, les agents de police Steux et Deffrennes, de service au quartier des Cinq Voies, passaient rue des Omnibus. Ils aperçurent soudain deux hommes, un civil et un militaire, qui, sortant de la rue de Roubaix, s'engageaient dans la rue de la Fonderie. Ces deux hommes étaient porteurs de paquets suspects, ce qui attira l'attention des agents et leurs soupçons se précisèrent en reconnaissant les noctambules.

Le civil Arthur Rooseboom dit « le Berlou », domicilié en dernier lieu à l'estaminet de l' « Habitude », rue de Tourcoing, à Roubaix, actuellement sans domicile connu, était sous le coup d'un mandat d'arrêt du parquet de Lille, en vertu d'un extrait de jugement le condamnant à six mois de prison Quant au soldat c'était un repris de justice bien connu, Arthur Reynaert, en garnison au 94e d'infanterie à Bar-le-Duc, et qui se trouvait en congé de nouvel An, à Tourcoing.

Les agents voulurent s'approcher pour vérifier le contenu des paquets et appréhender Arthur Rooseboom. Mais aussitôt, les deux amis s'enfuirent par la rue de la Fonderie, le pont de la Tossée et là empruntèrent la rue des Carliers ou la rue Victor-Hugo.

Les agents leur donnèrent la chasse et pour appeler à eux les collègues qui pouvaient se trouver dans ces parages, l'un d'eux tira un coup de revolver. Rue de la Fonderie, ils ramassèrent des paquets qui avaient dû être abandonnés par Reynaert et Rooseboom. Ils renfermaient douze paires de chaussures neuves.

Une enquête ouverte dans la matinée, permit de découvrir la provenance de ces marchandises; elles avaient été dérobées chez M. H. Legrand, négociant en chaussures, rue de Roubaix, 87, à l'aide d'effraction d'une glace épaisse d'un centimètre.

Muni du signalement des deux fugitifs, plusieurs agents se mirent en campagne. Peu après, les agents Pierre Wibaut et Boussemart, arrêtèrent le soldat Albert Reynaert.

Celui-ci, interrogé par M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, a nié avoir participé au vol de chaussures de la rue de Roubaix et à l'agression de la rue Carnot.

Malgré ses dénégations, il a été maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille lundi après-midi, par le train de 1 heure 57.

Les recherches continuent pour retrouver Rooseboom.

ÉCLATS DE FER DANS L'ŒIL. — Aux Chaudronneries de Roubaix-Tourcoing, rue de Roubaix, 27 bis, un chaudronnier, M. J.-B. Sclabert, 31 ans, rue Dombasle, 47, à Roubaix, au cours de son travail, a reçu deux éclats de fer dans l'œil. M. le docteur Bonte, occuliste, a procédé à l'extraction de ces deux éclats et a prescrit un repos de six jours.

DÉMÉNAGEMENTS POUR TOUS PAYS. — Les bureaux **Henri Dael,** anciennement rue de Dunkerque, sont transférés **rue du Haze, 5.** Vidanges Tourquennoises par machine à vapeur. 58663d

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Leplat et Lafrance, de la brigade de La Marlière, ont arrêté Louis Destailleurs, 39 ans, infirmier, à Roubaix, et Jean Wils, 34 ans, batelier, à Anvers. Ces deux hommes étaient porteurs de ballots contenant ensemble trente kilos de café vert d'une valeur de 90 francs. Ils ont été transférés à Lille.

VENTE RÉCLAME de coupons en tous genres. Mais. Victor Ledru, 15, Place République, Tg. 58632

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Aux Chaudronneries de Roubaix-Tourcoing, rue de Roubaix, 27 *bis*, un frappeur, M. Henri Loppe, 33 ans, rue de Lille, 109, à Roncq, a eu le médius droit comprimé entre une enclume et une barre de fer. Docteur Galissot; quinze jours de repos. — Chez MM. Duvillier frères, filateurs, une soigneuse, Mlle Jeanne Borgie, 17 ans, rue du Touquet, à Wattrelos, a été contusionnée au pouce droit par le frottement d'une courroie. Docteur Debuchy; quinze jours de repos. — Une étirageuse de chez M. Alphonse Follet, industriel, rue Soufflot, Mlle Elise Dellède, 22 ans, rue du Virolois, 83, a été blessée au gros orteil droit par la chute d'un pot de carde. Docteur Debuchy; dix jours de repos. — A la filature de coton de M. Paul Réquillart, rue de Bouvines, un bâcleur, M. J.-B. Hack, 14 ans, rue du Laboureur, a eu l'extrémité du pouce droit comprimée entre le chariot et le butoir d'un métier. Docteur Défossez; quinze jours de repos.

AVIS. — Monsieur Cornet-Lesur, informe le public qu'il possède un brevet d'invention de son procédé de fabrication de la **Galette Russe Cornet,** ainsi qu'un dépôt de marque de fabrique, le mettant à l'abri de toute contrefaçon. 58618d

MOUVAUX

STATISTIQUE MENSUELLE. — Pendant le mois de décembre, le bureau de l'état-civil a enregistré 15 naissances, 5 mariages et 4 décès attribués aux causes ci-après: grippe, 1; débilité sénile, 1; autres maladies, 2.

UNE DISTRIBUTION DE CHARBON AUX PAUVRES. — Nous apprenons qu'à la suite d'une démarche faite par l'Administration municipale, plusieurs industriels habitant Mouvaux, ont mis à sa disposition une certaine quantité de charbon, pour être distribuée aux pauvres de la ville.

PRENEZ GARDE à la constipation. Elle vous mine la santé et la constitution. Faites usage sans retard des Pilules Sibone. 58464

NEUVILLE-EN-FERRAIN

ARRESTATION DE DEUX FRAUDEURS. — Les préposés des douanes Dejonc et Defils, au cours de la nuit de dimanche à lundi ont arrêté les nommés Arthur Bondoux, 23 ans, mécanicien, né à Saint-Quentin, et Lucien Donet, 21 ans, charpentier, né à Lurcy (Allier), tous deux sans domicile fixe. Ils étaient porteurs de 12 kilos de café vert de provenance étrangère. Ils ont été conduits à Lille et écroués.

Quesnoy-sur-Deûle

DEULEMONT

SAISIE D'UN BATEAU CHARGÉ DE 70.000 FRANCS D'OBJETS DE FRAUDE A DEULÉMONT. — Les préposés de douanes Chaudron et Degroote ont saisi, à l'Ecluse de Deulémont, un bateau chargé de 1.700 kilos de tabacs, de cigares, ainsi que d'un important lot d'étoffes et de lunettes, le tout dissimulé dans de l'orge. La valeur de la prise atteint soixante-dix mille francs

N'attendez pas !
commandez au plus tôt vos
CARTES DE VISITE
à la librairie du « Journal de Roubaix »
Le Cent 1.25
LE JOLI COFFRET
1.75 avec 100 cartes et 100 enveloppes
En raison de l'affluence des commandes, les clients sont priés de payer comptant.

Eclairage ENTREPRISE D'AMEUBLEMENT Objets d'Art
229, r. Esquermoise, LILLE MOREL-COYEZ Memb. Jury LILLE 1900

LILLE

UN ACCIDENT DE BICYCLETTE. — Un cycliste, M. Albert Saingier, employé de commerce, demeurant à Maubeuge, qui passait, dimanche soir, à proximité de la porte de Valenciennes, est allé se jeter sur un pylône.

Dans sa chute, le malheureux s'est fracturé le poignet gauche et s'est fait des ecchymoses sur la figure et sur tout le corps. Néanmoins il put regagner en tramway la gare et reprendre son train.

Quant au vélo, il a été mis hors d'usage.

UNE MORT SUBITE. — M. Dauchelle, âgé de 70 ans, demeurant avenue de Dunkerque, se rendait dimanche à la messe de la nouvelle paroisse Saint-Charles, quartier des Bois-Blancs, lorsqu'il s'affaissa soudain. On se précipita à son secours et M. le curé, prévenu, lui administra l'absolution *in extremis*. Un médecin mandé ne put que constater le décès.

ARRESTATION D'UN APACHE. — Louis Herr, âgé de 27 ans, demeurant rue des Bateliers, a été arrêté par extrait de jugement correctionnel qui le condamne à la prison, pour son agression commise, il y a quelque temps, contre deux dames installées à la terrasse de la Taverne Charles, place du Vieux-Marché-aux-Poulets.

Mercredi 6, Réclame aux Galeries Lilloises: Pantalons et gilets tricot vigogne, pour hommes, valant 2.00, vendus 1.35. 1005-a-d

SPECTACLES DE MAUVAIS GOUT. — Un agent a arrêté, dimanche soir, vers trois heures et demie, un individu d'une trentaine d'années, au moment où, rue Jean-Sans-Peur, il se livrait devant des fillettes de 12 à 13 ans, à des exhibitions immorales.

UN SINGULIER ACCIDENT DE VOITURE. — Un tombereau chargé de sable descendait samedi soir, le sentier de la Waroquerie, lorsque le cheval glissa et s'abattit. Entraîné par la pente et par son chargement, l'animal vint défoncer la palissade entourant une maison située en contre-bas et tomba dans le vide, maintenu par son harnais entre les brancards. On dut élever sous lui un monticule avec de la terre et du sable pour le remettre sur ses pieds et lui faire regagner la chaussée.

ARMENTIÈRES

UN ACCIDENT A LA GARE. — M. Gustave Duthoit, 26 ans, homme d'équipe, occupé à des manœuvres d'accrochage à la gare des marchandises, est tombé et une roue lui érafla le pied droit, lui enlevant les chairs de la cheville.

M. le docteur Vincent n'a pu se prononcer sur les suites de cet accident.

M. et Mme NAUWELAERS, chirurgiens-dentistes, 5, rue du Collège, Roubaix. Dents à 4 fr.

CONVOIS FUNÈBRES

Madame DESROUSSEAUX-DEFRENNE, pieusement décédée à Roubaix, le 4 janvier 1909, dans sa 71e année. Messe de Convoi, **mercredi 6, à 9 heures; Vigiles le même jour, à 5 heures; Convoi et Service, jeudi 7, à 10 heures, en l'Eglise St-Martin. Assemblée rue Pauvrée, à 9 h. 3/4.**

M. Alphonse CARPENTIER, ancien jardinier de la Maison M. A. Motte, décédé pieusement à Roubaix, le 3 janvier 1909, dans sa 66e année, administré des Sacrements. Convoi et Service Solennels, **mercredi 6 courant, à 9 h. église Sainte-Elisabeth.** — Assemblée, chez M. Ph. Martinage, 4 bis, rue de Tunis. 58644d

Sœur Augustine-Désirée BAROUX, fille de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, en communauté Sœur Augustine, pieusement décédée à Roubaix, **le 3 janvier 1909,** munie des Sacrements, dans sa **68e année de son âge et la 45e** de sa vocation. Convoi, **Service et Enterrement mardi 5 courant, à 8 h. 1/2, église Saint-Martin.** — On se réunira à la chapelle de l'établissement, rue Pellart, 117, Roubaix. 58642d

Vous êtes prié d'y assister.

NORD

UNE AGRESSION ANONYME CONTRE LE GARDE DE FONTAINE-AU-PIRE. — Le garde de Fontaine-au-Pire, Mollet Guislain, 46 ans, venait de rentrer chez lui, ruelle Béghin, lorsque allant donner à manger à ses lapins, dans sa cour, il fut frappé d'un coup de hachette sur la tête.

Assommé sur le coup, le garde tomba. Il reprit connaissance quelques instants après et put se traîner chez un voisin.

Un docteur fut appelé aussitôt, qui dut recoudre la plaie. Heureusement, le coup ayant dévié, n'a coupé que le cuir chevelu sur une longueur de 15 centimètres.

Le blessé est dans un état satisfaisant. La gendarmerie de Caudry a ouvert une enquête qui fera découvrir sous peu l'agresseur.

PAS-DE-CALAIS

Une octogénaire brûlée vive à Raye-sur-Authie

Une vieille femme de 80 ans, Léonie Bachimant, vivant seule dans une maisonnette, à Raye-sur-Authie, a été brûlée vive par une chaufferette en cuivre dans laquelle elle brûlait du charbon de bois et qui communiqua le feu à ses vêtements.

Un voisin, passant devant la maison, sentant une odeur de chair brûlée, enfonça la porte et réussit à éteindre les flammes entourant la malheureuse; elle rendit le dernier soupir quelques heures plus tard.

UN ACCIDENT AU DEPOT DE LENS. — Par suite de l'entrebâillement d'une aiguille, le tender d'une machine rentrant au dépôt de Lens et piloté par un mécanicien et un chauffeur du dépôt d'Hazebrouck a déraillé. Le chauffeur Etienne Salomé a été violemment lancé contre le frein et grièvement contusionné au côté gauche.

Le blessé fut ramené à Hazebrouck, à son domicile, rue du Rivage, où M. le docteur Decouvelaere lui a prodigué ses soins.

MORT DE FROID A BOULOGNE. — Des agents ont trouvé, dimanche matin, à sept heures, le corps d'un nommé Louis-Emile Porquet, 52 ans, commissionnaire, demeurant sentier des Moulins, qui avait succombé à une congestion provoquée par le froid.

Le corps a été transporté à la morgue.

PASSAGES PRINCIERS A CALAIS. — La princesse Henry de Battenberg, mère de la reine d'Espagne, et son fils, le prince Maurice, allant à Madrid, débarqués à 2 heures 40, venant de Douvres, sont partis pour Paris par le rapide de 3 heures. Ils étaient accompagnés par M. Paoli, chargé de veiller sur leurs personnes en territoire français. M. Payton, consul d'Angleterre, les a salués à leur débarquement en gare maritime.

La princesse Patria de Connaught, débarquée à midi quarante-cinq, est partie pour Copenhague à 1 heure 20.

UN BALLON PERDU DANS LE BROUILLARD? — M. Octave Frassin, cultivateur à Haucourt, se trouvait samedi après-midi dans un champ situé entre Cagnicourt et Haucourt, en train de charrier du fumier, lorsqu'il aperçut une bouteille à eau minérale dont le goulot était enfoncé d'environ dix centimètres en terre.

Ayant retiré et débouché la bouteille, il trouva à l'intérieur un billet écrit au crayon et laissant supposer, malgré sa rédaction peu explicite et peu française, qu'il avait été écrit à 2.600 mètres d'altitude par des aéronautes de nationalité étrangère perdus dans le brouillard.

Où, quand et comment ont atterri les voyageurs aériens? Mystère...

LA MORT D'UN BÉBÉ A ROUVROY. — Le parquet d'Arras avait chargé le docteur Béhague, médecin-légiste, d'autopsier le cadavre d'une petite fille de neuf mois, Clémence Lefebvre, de Rouvroy, qui, avait-on dit, était morte de faim et de froid vendredi.

Or, l'autopsie a été faite dimanche: elle a révélé que l'enfant était morte d'un gros abcès au poumon. Dans ces conditions, la mort étant naturelle, il n'y a pas lieu à poursuites, l'affaire va donc être classée.

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX »
du mardi, 5 janvier 1909

N° 12

MA GRANDE

PAR PAUL MARGUERITTE

On accepta, certes! et Noël, à descendre la rue du village, aux côtés des jeunes filles, éprouva cette même joie mâle et simple, qu'il avait eue à les reconduire, dans la nuit. Il faisait si beau, d'ailleurs, qu'on souriait machinalement, d'une allégresse qui gonflait le cœur d'un besoin de parler et, si l'on eût osé, de chanter. Des paysans, le teint cuit et fumé, en habits terreux, remontaient la côte; des paysannes ployaient sous des charges de foin; leurs physionomies suaient le labeur brut et animal; leurs yeux seuls exprimaient une curiosité et les plis froncés de leur bouche l'avarice. Noël se sentit, lui et ses compagnes, d'une autre race plus haute, privilégiée: il eut beau s'en vouloir, ce lui fut une réjouissance. On déboucha sur le fleuve. Un clair paysage de champs et d'eau s'étalait, hérissé d'îles de jones et de grands peupliers, sous l'azur d'un ciel en feu. Une petite presqu'île faisait coude; et dans la chaude après-midi, la rivière exhalait une fraîcheur moite, l'envie de s'y plonger et d'y boire.

— Comment, encore! s'écria mademoiselle Guislain.

Au milieu de gens du bord de l'eau, en *suits* de plage et toilettes vives, Parisiens et Parisiennes en villégiature qui, chaque été, habitaient les cottages verts, jaunes ou lie de vin du Bas-Sonnelles, elle venait d'apercevoir M. Chesne. Il avait l'air, par la façon dont il s'épongeait la tête, en gesticulant à voix haute, de d'arriver à l'instant; sa femme et sa fille essayaient de le calmer. Dans le groupe figuraient les Lamy, une famille que connaissaient les Guislain, et qui saluèrent au passage.

— Ah! monsieur, un mot! s'écria M. Chesne; et s'emparant sans façon de Noël, qui continua à marcher, il lui déclara, non sans jeter un regard de côté à Sonia Tratkoff, sans doute en mémoire de sa mère et de l'incident des voitures:

— Eh bien! vous avez entendu? je l'ai salé, mon vaurien. Tout cela nous a empêchés de terminer notre affaire. (Il appela): Isidore, venez ici.

Un grand dadais mou et blême se détacha du groupe; mis à la dernière mode, estriqué dans un complet mastic, il portait guêtres, escarpins vernis, gants; et un monocle se balançait sur sa poitrine grêle. Il marchait les jambes arquées, les coudes en arrière, en sportman, portant haut une très petite tête de sarigue, allongée sous un chapeau de paille. Il salua en guillotiné, d'un coup raide; si correct et si en bois que M. Chesne sourit, flatté tout de même.

— Eh bien, quand commençons-nous les répétitions?

— Mais, fit Noël évasivement, je ne pense pas que je puisse... à un autre moment, nous en reparlerons.

— Ah! ah! s'exclama, aboya plutôt le marchand. Ah! vraiment? Ah! Eh bien, voyez, réfléchissez, à votre aise!

Et comme Noël le plantait là, il se ravisa, en voyant ces dames d'approcher de l'embarcadère.

— Ah! dites donc, vous n'auriez pas envie de m'acheter mon canot, par hasard? Un canot excellent, dont je ne fais rien, pas cher!

Marie-Anne, qui les précédait, et dont le dos et les coudes collés au corps annonçaient un profond dédain, se retourna en lançant un brusque regard.

— Excellent! répéta M. Chesne. Venez un peu par ici. Regardez, madame, un joujou; c'est léger, fin, solide: sapin de Norvège et acajou. Je vous le céderai pour rien, j'en suis dégoûté. Mes femmes ont peur de l'eau, et ce grand cornichon aussi! »

Isidore, qu'il désignait, fit un violent haut-le-corps de surprise et d'indignation, tandis que son visage mortifié du blanc passait au pourpre. Il essaya de protester, balbutia quelque chose de très vague, et ses yeux de myope s'égarèrent, entre des cils clignotants. Fallait-il attribuer son trouble à la honte de posséder un père aussi commun, ou à celle de s'entendre qualifié aussi cruellement devant des dames?

— Mademoiselle, interrompit Sonia, en voyant approcher de la rive le bac du passeur, ramenant des gens de Brolande, nous allons vous remercier et vous quitter.

M. Chesne, entendant cela, s'avança avec émotion si précipitamment qu'il faillit buter contre une pierre et choir à l'eau:

— Madame, mesdemoiselles, pour l'amour de Dieu, n'en faites rien! Ne passez pas! Le Zouave (c'était le sobriquet du passeur) est ivre-mort. Regardez-le seulement!

Le bac, en effet, approchait avec des zigzags inquiétants, et sous les coups de rames irréguliers de l'homme, positivement, il titubait.

— Non! s'écria M. Chesne en retenant Noël par le revers de son habit, — non! passez vous-même ces dames, montez dans mon canot. Vous l'essaierez d'autant mieux! Embarquez, mesdames; je vous en prie, vous verrez quel canot c'est, nerveux, obéissant, un cheval arabe, un vrai cheval arabe!

Et d'autorité, il les poussait, les éloignait de l'embarcadère. Un grand cri les fit retourner. Le bac, en abordant l'escalier, avait failli chavirer. Le passeur, hirsute, avec des yeux de chacal et une grande barbe sale d'ancien zou-zou, se démenait, bleu d'ivresse, en jurant. Sa gaffe haute griffait la berge; elle mordit enfin sur des pierres; et les passagers, des paysannes et un monsieur bien mis, sautèrent à terre avec un sourire de soulagement blême.

— Vous voyez, dit M. Chesne, prenez mon canot! Essayez-le seulement, vous m'en direz des nouvelles.

Et il désignait, d'un geste engageant et impérieux le bateau de luxe verni, clair et pimpant, mirant dans l'eau sa poupe où des majuscules bleues inscrivaient le nom: *Zéphyr*.

— Le fait est..., murmura Noël; il crut voir hésiter mademoiselle Sonia; quant à mademoiselle Etoile, devenue pâle comme cire, elle semblait bien décidée à ne passer pour rien au monde avec le Zouave. Marie-Anne avait son grand air qui désapprouve, on ne savait trop quoi au juste, mais elle désapprouvait formellement!

— Qu'en pensez-vous, Grande? demanda-t-il en souriant.

— Oh! venez avec nous, mademoiselle! s'écria Sonia; vous rassurerez Etoile qui a si peur de l'eau.

— Mais, mais... c'est que je ne suis pas très brave moi-même, objecta la vieille demoiselle.

— Embarquez! s'écria M. Chesne d'une voix de boniment; et très animé, tendant aux dames sa main énorme et velue: « Tenez, mademoiselle, posez le pied bien au milieu. Là, ça y est! »

Quand tout le monde y fut, il repoussa du pied le canot, en commandant à la rive, en vrai marin:

— Avant partout, nagez!

Noël se courba sur les avirons, mettant son amour-propre à ramer de son mieux: car, attiré par les exclamations de M. Chesne, tout le groupe en bérets et robes roses des gens du bord de l'eau s'était approché de la berge. La famille Chesne se détachait en avant: l'énorme mère, la vague et fade demoiselle, et l'impeccable silhouette de modes de M. Isidore. Tous suivaient des yeux les démonstrations de M. Chesne, qui, le bras étendu, exaltait encore la légèreté de son canot. Heureusement la presqu'île de verdure, allongeant son cap à doubler, isola les femmes et Noël de la terre, et leur fit perdre de vue gêneurs et curieux.

— Ouf! Et tout interloqué encore, Noël regarda ces dames qui, comme lui, réprimaient leur envie de rire, excepté mademoiselle Guislain.

— Je pense, Noël, déclara-t-elle, que pour or ni pour argent, vous ne donnerez de répétitions à *son* dadais de fils?

— Certes, je suis venu ici pour me reposer, et non pour donner des leçons.

— Je pense, reprit-elle, avec plus de fermeté encore, que vous le donnât-il pour rien, vous n'allez pas acheter *son* canot?

— Ah! là, je demande à réfléchir, fit-il gaiement. Vous savez, chère sœur, — et sa voix et son regard trahirent l'intention suppliante d'un enfant qui convoite un jouet, — vous savez que depuis si longtemps, c'est mon rêve de pouvoir canoter?...

Il se hâta d'ajouter, câlin :

— Tu sais combien je suis prudent!

Elle ne répondit pas; et son silence hostile présagea nettement que la question pour elle n'était pas tranchée et restait en litige. Noël, qui la connaissait, sourit, un peu contrarié cependant dans son amour-propre masculin. Mais Sonia le regardait, et elle lui sourit avec une si douce expression de franchise et d'intelligence qu'il se sentit tout de suite doux au cœur. Afin de prolonger la paisible traversée, sans se presser, mollement il rama, coupant de biais la Seine.

Elle épandait un frisson glacé; en même temps, le soleil tombant d'aplomb sur elle y brasillait comme de l'or fondu: cette double sensation pénétrait l'être d'un plaisir déconcertant et exquis. Mademoiselle Guislain, sous son ombrelle, clignait les yeux, étourdie. Mais les jeunes filles, leurs yeux grands ouverts avec des pupilles qui rêvent, s'abandonnaient, immobiles, à une langueur. Mademoiselle Etoile laissait tremper sa main au fil de l'eau, qui se déchirait autour des doigts en un petit sillage de perles. Sonia, penchée sur le bordage, contemplait la forêt qui palpitait sous le transparent cristal vert : herbes de fleuve, serpents de lianes, sapins tremblotants, tiges courbées dans un vibrant effort de redressement, nénuphars en fleur pareils à des œufs de cygne. Des hirondelles de rivière voletaient au ras de l'île de joncs. Une paix infinie tombait du ciel fluide, baignait l'immense paysage de verdure et d'eau; c'était si simple et si merveilleux qu'on ne pouvait trouver de parole pour exprimer cela.

(*A suivre*).